



Vendredi 12 avril 2019 à 21h00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 2 – 2019

° ° 0 ° °

Affiché le 19 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 7

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CUJIVES, ESTRADE, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, PORTES, et PUJOL
Mmes BARRAL, CHAMPEAUX, DESAINT, EYCHENNE, GUILLEMAT, KEROUEDAN, LIPPENS, PONS, RAYNIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

Mme BERBON à Mme DESAINT
M. COTTAVE-CLAUDET à Mme PONS
Mme MAHEU à M. LABEUR
M. MULLER à M. FONTA
M. ZAMBONI à Mme CHAMPEAUX
M. ROUQUET à Mme BARRAL
Mme TEYSSIER à M. LECERF

Absents excusés : M. BLANC-GALERA

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GUILLEMAT



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2019 2 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2019	Louis MARETTE
2019 2 2	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : approbation du compte administratif 2018	Jacques PUJOL
2019 2 3	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : approbation du compte de gestion 2018	Jacques PUJOL
2019 2 4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : Affectation des résultats 2018	Jacques PUJOL
2019 2 5	VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE : Exercice 2019	Jacques PUJOL
2019 2 6	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Individualisation des crédits par bénéficiaire	Louis MARETTE et Jacques PUJOL
2019 2 7	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Subventions soumises à convention de financement : Comité des Fêtes	Jacques PUJOL
2019 2 8	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Subventions soumises à convention de financement : Association Familles Rurales de Mazères	Jacques PUJOL
2019 2 9	ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS A CARACTÈRE ADMINISTRATIF : Association Foncière de Mazères	Jacques PUJOL
2019 2 10	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : Approbation du budget primitif 2019	Jacques PUJOL
2019 2 11	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du compte administratif 2018	Jacques PUJOL
2019 2 12	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du compte de gestion 2018	Jacques PUJOL
2019 2 13	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Affectation du résultat 2018	Jacques PUJOL
2019 2 14	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du budget primitif 2019	Jacques PUJOL

2019 2 15	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du compte administratif 2018	Jacques PUJOL
2019 2 16	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du compte de gestion 2018	Jacques PUJOL
2019 2 17	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Affectation du résultat 2018	Jacques PUJOL
2019 2 18	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du budget primitif 2019	Jacques PUJOL
2019 2 19	DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : reversement de droits de places au profit du Comité des Foires et Marchés	Jacques PUJOL
2019 2 20	INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE ET TEMPLE	Corinne SGOBBO
2019 2 21	DEMANDE DE SUBVENTIONS : au titre des Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2019)	Louis MARETTE
2019 2 22	DEMANDE DE SUBVENTIONS : Conseil Départemental de l'Ariège : achat de matériels sportifs pour les écoles	Josiane ZANIN
2019 2 23	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES : Opposition au transfert de la compétence « Eau Potable » au 1 ^{er} janvier 2020	Louis MARETTE
2019 2 24	DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Mme Aurélie GUILLEMAT, Conseillère Municipale**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

**N°2019 2 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 15 MARS 2019**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 15 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

N°2019 2 2 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du compte administratif 2018

Le maire précise aux membres présents que le premier document budgétaire porte sur l'examen des comptes du budget principal de la commune pour l'exercice 2018.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire.

Aussi il a rappelé que s'il peut participer aux débats, il se retirera au moment du vote pour ne point y prendre part.

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, le compte administratif soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, ***a été approuvé à l'unanimité.***

Le résultat total de l'exécution du budget 2018 apparaît ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	3 667 844.84 €
Recettes de l'exercice	4 421 333.65 €
Résultat de l'exercice : Excédent	753 488.81 €
Résultats antérieurs reportés : Excédent	569 501.28 €
Résultat de clôture : Excédent	1 322 990.09 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	1 065 759.86 €
Recettes de l'exercice	1 531 050.42 €
Résultat de l'exercice : Excédent	465 290.56 €
Résultats antérieurs reportés : Besoins de financement	- 385 453.04 €
Résultat de clôture : Excédent	79 837.52 €

N°2019 2 3 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2018

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Dressé par le receveur, le compte de gestion, parfaitement identique au compte administratif, soumis au vote

a été approuvé à l'unanimité.

N°2019 2 4 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Affectation des résultats 2018

• Affectation en réserve Investissement :	720 414.00 €
• Report en fonctionnement :	602 576.09 €

	1 322 990.09 €

Approuvé à l'unanimité.

A cette occasion, le Maire souligne l'importance du résultat positif du compte administratif 2018 de 1,3 M € qui est le signe évident et mathématique de la saine et rigoureuse gestion des finances de la commune et il a remercié particulièrement son 1^{er} Adjoint Jacques PUJOL, la commission des finances mais également les services comptables et administratifs de la commune ainsi que la D.G.S Corinne SGOBBO.

N°2019 2 5 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE : Exercice 2019

Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires le 15 mars 2019,
Sur proposition de la commission finances,

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé le maintien des taux de la fiscalité locale pour 2019 identiques à ceux de 2018 à savoir :

TAUX	applicables en 2019
<i>Taxe d'habitation</i>	16.52
<i>Taxe foncier bâti</i>	15.98
<i>Taxe foncier non bâti</i>	85.09
<i>Taxe professionnelle-CFE</i>	25.96

N°2019 2 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Individualisation des crédits par bénéficiaire

Vu les propositions de la Commission Vie Associative ;
Les associations suivantes, pour lesquelles les élus présidents, n'ont ni participé aux débats, ni au vote en quittant la salle, se sont vues attribuer pour l'exercice 2019 les subventions suivantes :

Sur proposition de Jacques PUJOL,

- **Fébus Aban : 10 700 €** pour les Médiévales
(Manifestation labellisée par le Conseil Départemental de l'Ariège)
Pour : 24 - Abstention : 1 de Mme BARRAL - Contre : 0
- **Comités des Foires et Marchés : 16 060 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **ACCA Chasse : 2 755 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Pays de Cocagne : 4 500 €**
Pour : 24 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Rugby Club Mazères XV : 4 000 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Génération mouvement Club des aînés : 5 755 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Les Amics de l'Oustal : 400 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0

- **Cercle des arts et des jeunes mazériens- MJC : 3 000 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0

Sur proposition de Louis MARETTE,

- **Autour des Lacs : 1 000 €**
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 0

N°2019 2 7 et N°2019 2 8 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :
Subventions soumises à convention de financement

L'article 1 du décret N°2001-495 : « les collectivités ont l'obligation de conclure une convention avec les associations dont le montant de subvention annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Sont concernées les associations suivantes :

- **Comité des fêtes : 26 250 €**
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Familles Rurales de Mazères : 116 890 € (ALAE, ALSH)**
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0

N°2019 2 9 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS A CARACTÈRE ADMINISTRATIF : Association Foncière de Mazères

Le conseil municipal **à l'unanimité** a décidé d'allouer une subvention annuelle de 12 000 € à l'Association foncière de Mazères, destinée à l'entretien des fossés mères de la commune.

N°2019 2 10 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du budget primitif 2019

1 – Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 5 176 479 €. (**Annexe I**).

Les subventions font l'objet de l'**annexe II**.

2 – Section d'investissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 3 500 966 €.

Les principales opérations prévues ou poursuivies en 2019 visent en outre :

- Les travaux de restauration des berges de l'Hers Fbg Saint Louis
- Un programme de voirie
- La création d'une salle de réunion et de réception au complexe du Couloumier
- La création de 2 ateliers / garages pour les services techniques ZI de Garaoutou
- Le renforcement de l'équipement en vidéo surveillance de lieux et voies publics
- La réfection des anciens locaux ALAE

Le budget principal 2019 (sections de fonctionnement et d'investissement) d'un montant de 8 677 445 €, exposé par Jacques PUJOL, vice-président de la commission finances a été adopté pour la :

- **Section de fonctionnement :**
 - **Pour : 24 - Abstention : 0 - Contre : 2 :** Mmes BARRAL et TEYSSIER
- **et pour la section d'Investissement :**
 - **Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 1:** M. LECERF

N°2019 2 11- N° 2019 2 12- N° 2019 2 13- N°2019 2 14 : BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation des comptes administratif et de gestion 2018 - Affectation du résultat 2018 – budget primitif 2019

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget primitif 2019 soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité.**

Le résultat total de l'exécution du budget 2018 apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	7 770.21 €
Dépenses de l'exercice :	1 903.36 €
Résultat de l'exercice :	5 866.85 €
Résultat antérieur reporté :	3 760.21 €
Résultat de clôture :	9 627.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	5 237.79 €
Dépenses de l'exercice :	5 489.97 €
Résultat de l'exercice :	- 252.18 €
Résultat antérieur reporté :	- 5 237.79 €
Résultat de clôture :	- 5 489.97 €

L'assemblée **à l'unanimité** a décidé de virer en section d'investissement 5 489.97 € prélevés sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement et de reporter le surplus de 4 137.09 € en section de fonctionnement.

La section de fonctionnement 2019 s'équilibre à la somme de 11 943 € et la section d'investissement à 10 998 €.

**N°2019 2 15 - N° 2019 2 16 - N°2019 2 17- N°2019 2 18 : BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT HABITATION : Approbation des comptes administratif et de gestion 2018 -
Affectation du résultat 2018 – budget primitif 2019**

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget primitif 2018 soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité.**

Le budget du lotissement habitation n'ayant connu aucune activité durant l'année 2018, aucun résultat n'est à reporter sur l'exercice 2019.

**N°2019 2 19 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : reversement de droits de places au profit du
Comité des Foires et Marchés**

L'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté de procéder au reversement de droits de place perçus à l'occasion de diverses manifestations et vide greniers pour un montant de 643 € au profit du comité des foires et marchés.

N°2019 2 20 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE ET TEMPLE

Le Conseil Municipal a également voté **à l'unanimité** la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise et du Temple en 2019 pour un montant de 476, 75 €.

N°2019 2 21 – 2019 2 22 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La sollicitation des aides financières suivantes a été autorisée :

- par 25 voix pour 1 abstention (Mme BARRAL) : **l'Etat au titre des Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance** (FIPD 2019) pour l'installation d'un système de vidéo protection sur les sites suivants :
 - Avenue de Pamiers (aire de Skate Park – terrain multisports)
 - Avenue de Belpech avec intersection chemin du Syndic
 - CD 11 Rte de Calmont avec intersection chemin du Trémoul
 - Rue Martimor/Pont de l'Hers
 - Complexe sportif du CouloumierLe coût du projet s'élève à 70 994. 51 €. H.T.
- A l'unanimité : **Conseil Départemental de l'Ariège** pour l'achat de matériels sportifs pour l'école élémentaire Victor Hugo d'un montant de 300,34 € H.T.

N°2019 2 23 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES :

Opposition au transfert de la compétence « Eau potable » au 1^{er} janvier 2020

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées et notamment la compétence optionnelle Assainissement ;

Vu la loi du 7 août 2015 « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences « eau potable » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et venant assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences « eau potable » et/ou « assainissement des eaux usées » au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes, non retenue à ce jour.

Le Maire a précisé à l'assemblée que la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées ne dispose pas actuellement de la « compétence eau potable ».

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées au 1^{er} janvier 2020, les communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de la compétence « eau potable ».

A cette fin, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence « eau potable ».

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Maire a proposé aux membres présents de se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées au 1^{er} janvier 202 de la compétence « eau potable ». **Opposition formulée à l'unanimité.**

N°2019 2 24 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- L'ouverture d'une nouvelle classe : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école élémentaire Victor Hugo à la rentrée prochaine.
- La signature d'une mission d'assistance à la rédaction du dossier d'autorisation de travaux d'aménagement des Berges de l'Hers Vif au Ld Faubourg St Louis avec « ICE Expertise ».
- La signature d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des Berges de l'Hers Vif au Ld Faubourg St Louis avec « SOIL AND FLUVIAL BIOENGINEERING CONSULTANCY ».



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à minuit.